

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Luxembourg, le 10 février 2021 Dépôt : Léon Gloden Groupe politique CSV アン キ53ギ

## La Chambre des Député(e)s,

- Considérant que le phénomène de « géoblocking » persiste au Luxembourg, et ce malgré la Loi du 26 juin 2019 relative à certaines modalités d'application et à la sanction du règlement (UE) 2018/302 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2018 visant à contrer le blocage géographique injustifié et d'autres formes de discrimination fondée sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement des clients dans le marché intérieur, et modifiant les règlements (CE) n° 2006/2004 et (UE) 2017/2394 et la directive 2009/22/CE;
- Constatant qu'aucune campagne de sensibilisation n'a été menée en partenariat avec le Centre européen des consommateurs au Luxembourg pour sensibiliser le public au phénomène de « géoblocking » ;
- Considérant que le phénomène de « géoblocking » nuit aux intérêts des consommateurs et entreprises au Luxembourg;
- Notant que de nombreuses entreprises au Luxembourg font aussi régulièrement face à des problèmes de libre approvisionnement auprès du fournisseur de leur choix au sein du marché intérieur de l'Union européenne;
- Constatant que cette situation entraîne une double pénalisation des entreprises au Luxembourg en matière de prix (impossibilité de s'approvisionner aux meilleurs prix) et en matière d'offre (disponibilité limitée des produits) ;

## Invite le Gouvernement

- à entreprendre des efforts supplémentaires pour contrer le phénomène de « géoblocking » ;
- à mettre en place un système de réclamation en ligne ouvert aux entreprises au Luxembourg affectées par des problèmes d'approvisionnement et transmettre celles-ci à la Commission européenne aux fins de recours contre les fournisseurs agissant à l'encontre du principe du libre accès aux réseaux d'approvisionnement et de ce fait aux principes fondamentaux du marché européen;

- à assurer ainsi que les consommateurs et les entreprises au Luxembourg ne soient pas désavantagés par rapport aux autres consommateurs et entreprises dans l'Union européenne.

23, rue du Marché dux-Heri

Fax: (+352) 22 02 30

/ww.chd.lu

M. Spantz .

L HOSAR